# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 10 décembre 2015 7.1

#### VŒUX ET MOTIONS

**DESERTIFICATION MEDICALE**

**MOTION DE LA VILLE DE RIORGES**

Nabih NEJJAR, adjoint, délégué à la communication et aux technologies de l'information et de la communication (TIC), expose à l'assemblée :

**"**Riorges, commune de 11 000 habitants, compte seulement 5 médecins généralistes en exercice contre 9 il y a quelques années.

Dans le même temps, la population de la commune est vieillissante avec notamment une forte proportion de personnes de plus de 75 ans (+ 4,5 % par an).

L'augmentation des besoins de santé se heurte de plein fouet à une forte pénurie de médecins généralistes qui s'ajoute à la pénurie d'autres professions médicales sur le territoire roannais : ophtalmologiste, dermatologue, psychiatre, dentiste, orthophoniste…

Cette problématique n'est pas spécifique à la commune de Riorges ; elle concerne l'ensemble de la communauté d'agglomération et s'aggrave d'année en année.

Ainsi, en 2013, 49 médecins généralistes sur les 95 exerçant sur le territoire de Roannais Agglomération étaient âgés de plus de 55 ans.

En 2014, 4 médecins généralistes sont partis à la retraite, 5 en 2015 et sur les 3 ans à venir, 5 devraient eux aussi quitter leurs fonctions, sans parler du risque de burn-out et départs anticipés. Chacun d'eux laisse plus de 1 500 patients et pour tous, le remplacement reste problématique.

Les élus sont régulièrement interpellés par des citoyens qui n'ont plus de médecin traitant ou qui, nouvellement arrivés sur le Roannais, n'en trouvent pas, alors même que le médecin généraliste est le pilier des soins de premier recours et la déclaration de son médecin traitant une obligation pour chacun.

Les causes du non remplacement des médecins généralistes partant en retraite sont bien connues : un rapport différent au temps de travail quotidien pour les jeunes médecins, une difficulté à trouver du travail pour le conjoint, une perte d'intérêt pour l'exercice libéral traditionnel du fait de la surcharge de travail, des contraintes administratives de plus en plus lourdes, des incertitudes de l'avenir de la médecine libérale faisant préférer d'autres modes d'exercice, voire le salariat.

Pourtant, des solutions existent et méritent d’être développées visant à encourager l’installation des jeunes médecins :

* le Contrat d’Engagement Service Public (CESP) finançant une partie des études en médecine avec, en contrepartie, l’engagement d’une installation en zone désertifiée ;
* le contrat de Praticien Territorial de Médecine Ambulatoire (PTMA) apportant une aide notable sous forme de complément aux revenus du jeune médecin en période d’installation en zone désertifiée ;
* le développement des maisons de santé pluridisciplinaires pilotées par des professionnels regroupés en pôle de santé ;
* le développement de centres de santé, en réponse à l'appel à projets de l'ARS.

Enfin, il convient de rappeler que les médecins généralistes sont demandeurs de solutions qui facilitent leur exercice quotidien, préservent la qualité des soins et le secret professionnel, toute chose dont il convient de tenir compte dans la mise en œuvre de la nouvelle loi Santé.

Si quelques projets sont en gestation, nous ne voyons pas venir de proposition d'organisation des soins de premier recours concrète, bien répartie, quantitativement suffisante et surtout rapidement mise en œuvre alors même que la situation de carence de l'offre de soins médicaux sur notre territoire nous semble relever de l'urgence.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal de Riorges, relayant l'inquiétude de ses concitoyens, demande à la ministre de la Santé, le président du conseil régional, le président du conseil départemental, la directrice de l'ARS Rhône-Alpes, le président de Roannais Agglomération, ce qu'ils comptent mettre en œuvre pour répondre à ce grave problème.